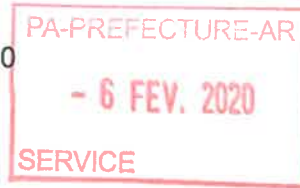




**PAYS de  
BÉARN**

**Extrait du Registre des Délibérations  
Conseil du Pôle Métropolitain  
Pays de Béarn  
Séance du 20 janvier 2020**

Date de la convocation : 14 janvier 2020  
Nombre de délégués en exercice : 52



**Etaient présents :**

Délégués titulaires :

M. François BAYROU, M. Jacques CASSIAU-HAURIE, M. Daniel LACRAMPE, M. Jean-Pierre MIMIAGUE, M. Jean LABOUR, M. Jean-Paul CASAUBON, M. Patrick BALDAN, M. Jean-Pierre BARRERE, M. Jean-Marie BERGERET-TERCQ, M. Marc CABANE, M. Thierry CARRERE, M. Pierre CASABONNE, Mme Odile DENIS, M. Francis DOUX, M. Bernard DUPONT, M. Dino FORTE, Mme Nadia GRAMMONTIN, Mme Annie HILD, M. Laurent KELLER, Mme Michèle LABAN-WINOGRAD, M. Jean-Yves LALANNE, M. Francis LANSALOT-MATRAS, M. Patrice LAURENT, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, Mme Elisabeth MEDARD, M. Nicolas PATRIARCHE, M. Jacques PEDEHONTAA, M. Charles PELANNE, M. Jean-Louis PERES, M. Christian ROCHÉ, Mme Monique SEMAVOINE, Patrick TASSERIE.

Délégués suppléants :

M. Didier LARRAZABAL a suppléé M. Arthur FINZI, M. Victor DUDRET a suppléé M. Claude FERRATO, M. Gérard DUCOS a suppléé M. Philippe GARCIA, M. Jean-Marc DENAX a suppléé M. Christian LAINE, M. André POUBLAN a suppléé M. Arnaud MOULIE, Mme Béatrice JOUHANDEAUX a suppléé Mme Josy POUHEYTO.

**Etaient représentés :**

Mme Lydie ALTHAPE a donné pouvoir à M. Daniel LACRAMPE, M. Michel BERNOS a donné pouvoir à Mme Odile DENIS, M. Emmanuel HANON a donné pouvoir à M. Patrick TASSERIE, M. Yves SALANAVE-PÉHÉ a donné pouvoir à M. Jacques CASSIAU-HAURIE.

**Etaient excusés :**

Mme Françoise BESSONNEAU, M. André DUCHATEAU, M. Frédéric LAHORE, M. Didier LARRIEU, Mme Jeanine LAVIE-HOURCADE, M. David MIRANDE, M. Francis PEES, M. Eric SAUBATTE, M. Claude SERRES-COUSINE, M. Alain TREPEU.

Secrétaire de séance : M. Patrice LAURENT

-----  
**N° 6 – ANIMATION DU CONTRAT TERRITOIRE  
D'INDUSTRIE**

***Demande de subvention***

**Rapporteur : Monsieur Jacques CASSIAU HAURIE**

**Mesdames, Messieurs,**

Par délibération du 18 mars 2019, le Pays de Béarn s'est porté candidat au dispositif national « Territoires d'Industrie » aux côtés de la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes- Pyrénées et de la Communauté de Communes de Haute-Bigorre.

L'initiative « Territoires d'industrie » s'inscrit dans le cadre d'une stratégie de reconquête industrielle et de développement des territoires. Elle vise à mobiliser de manière coordonnée les leviers d'intervention qui relèvent de l'Etat et de ses opérateurs, des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ou des entreprises, au service de l'industrie et de leur territoire.

Le contrat a été signé le 15 juillet 2019. Il formalise ainsi l'engagement des intercommunalités et des partenaires publics à travailler ensemble à la réalisation du programme.

Plusieurs enjeux ont été identifiés dans le cadre du contrat :

1/ Accroître l'attractivité et encourager les partenariats : promouvoir des actions de marketing territorial, faciliter la mobilité (verte) des personnes et des marchandises, revaloriser les friches industrielles ...

2/ Encourager l'innovation : activités liées à la transition énergétique qui permettent d'œuvrer en faveur des PCAET, création d'outils de transfert technologique et de mise en synergie...

3/ Consolider le capital humain, attirer, former, recruter : améliorer la gestion territoriale des emplois et des compétences, renforcer les liens entre pôles universitaires et monde industriel, mettre en place des dispositifs d'accompagnement accessibles, simples et efficaces...

Afin de permettre un suivi optimal du dispositif et de répondre aux enjeux précédents, une ingénierie spécifique y est dédiée pour l'ensemble du périmètre du contrat.

C'est dans ce contexte que le Pays de Béarn a l'opportunité de solliciter une aide financière de l'Etat au titre du Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT) et selon le plan de financement 2020-2021 ci-dessous :

<b>Coût de l'opération 2020/2021</b>	<b>Montant</b>	<b>Financement</b>	<b>Montant</b>
Salaires et charges	150 000,00 €	Etat	87 717,60 €
		CA Tarbes Lourdes Pyrénées	20 000,00 €
		Autofinancement Pays de Béarn	42 282,40 €
		Total	150 000,00 €

**Il appartient au Conseil métropolitain de bien vouloir autoriser Monsieur le Président à solliciter le financement de l'Etat dans le cadre de l'animation du contrat Territoire d'Industrie et de signer tout document afférent.**

**Conclusions adoptées**

**suivent les signatures,**

**pour extrait conforme,**



**Le Président  
François BAYROU**